

N° D_32_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.5 Subventions

Objet : Projet travaux voirie demandes de subventions pour l'année 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 14 octobre 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Rémi PECH

Monsieur le Maire présente aux membres présents un devis de l'entreprise EURL VALLEZ Bernard située à Salles sur l'Hers 11410 concernant les travaux de voirie sur les chemins de la Péguille et de la Piboulette.

Le devis estimatif n° 202400363 établi le 4 octobre 2024 s'élève à 66 642,00€ HT soit 79 970,40€ TTC.

Il précise ensuite le mauvais état des chemins cités ci-dessus et la nécessité d'effectuer les travaux. Il expose que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département de l'Aude.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département de l'Aude pour l'année 2025 afin de pouvoir réaliser les travaux de voiries cités ci-dessus
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides financières auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible de subventionner les travaux susvisés
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 28 octobre 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 28 octobre 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 28/10/2024

011-211102751-20241023-D_32_2024-DE